

## Des OBJECTIFS

Promouvoir et accompagner l'insertion sociale et la scolarisation de tous les jeunes déficients auditifs ou atteints de troubles du langage.

Aider l'enfant et l'adolescent à construire son parcours scolaire ainsi que son projet de vie en bénéficiant de moyens spécifiques liés à son handicap.

Accueillir, informer et conseiller sa famille.

Informer, conseiller et travailler en partenariat avec les structures d'accueil.

## Un Engagement QUALITE

Participation des usagers et de leurs parents (ou représentants légaux) aux projets, aux évaluations et aux bilans concernant l'accompagnement spécialisé mis en place.

## NOUS CONTACTER...

### SSEFS Paul Cézanne

12 rue Anne Boivent  
35301FOUGERES Cédex - 02.99.94.86.82  
ssefis@leparc.asso.fr

Le secrétariat est ouvert tous les jours  
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
le vendredi de 8h à 12h



ASSOCIATION  
**Le parc**



SSEFS  
**Paul Cézanne**



**Service de Soutien à  
l'Education Familiale  
et à la Scolarisation**

## LE SSEFS PAUL CEZANNE

### Aux Côtés et avec les Familles



#### Une MISSION

Dans le cadre de l'insertion sociale et de la scolarisation, après décision de la MDPH (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*) :

- Accompagner des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs (3-20 ans) déficients auditifs ou entendants présentant des troubles du langage.
- Accompagner leurs familles

#### Des MOYENS SPECIFIQUES

##### 1 / Une équipe pluriprofessionnelle

- Médecin ORL
- Audioprothésiste
- Professeurs spécialisés
- Psychologue et Neuropsychologue
- Psychomotricienne
- Ergothérapeute
- Éducateurs spécialisés
- Assistante sociale
- Interface de communication
- Codeuses LPC

##### 2 / Des équipements

- Un centre d'audio-prothèse
- Des outils informatiques pour le soutien scolaire, l'éducation à la communication orale et l'éducation auditive.
- Des logiciels de compensation



##### 3 / Des prestations

- Apporter un soutien et accompagner le jeune et sa famille, à construire son projet de vie.
- Participer à l'évaluation du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) en collaboration avec la famille et l'établissement scolaire d'accueil.
- Assurer la rééducation et le soutien scolaire : améliorer la communication orale et écrite, aider le jeune à organiser sa scolarité, à gérer et compenser sa surdité ou ses difficultés de langage.
- Assurer un bilan, un suivi médical et prothétique.
- Établir un bilan et/ou un suivi orthophonique et psychomoteur
- Établir un bilan et /ou soutien psychologique
- Informer et aider les familles.
- Établir des partenariats et travailler en réseau.